



Traité Yebamot

Michna 2 - Chapitre 10

ニシאת על פי בית דין יצא, ופטורה מן הקרבן; ושלא על פי בית דין יצא, וחייבת בקרבן. יפה כוחו של בית דין, שפטורה מן הקרבן. התירוה בית דין להינשא, והלכה וקילקה חייבת בקרבן, שלא התירוה אלא להינשא.

Si elle s'est remariée sur l'avis du tribunal, elle divorcera et n'a pas besoin d'apporter de sacrifice. Si le mariage ne s'est pas fait sur l'avis du tribunal, elle doit divorcer et apporter un sacrifice. Donc l'avis du tribunal a l'avantage de la dispenser d'apporter un sacrifice. Si le tribunal lui a permis de se remarier, mais qu'elle a contracté un mariage interdit, elle doit apporter un sacrifice, car le tribunal ne lui a permis qu'un mariage légal.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions